

Autorisation de transfert de placements non enregistrés

Ce formulaire doit être utilisé pour transférer à InvestDirect HSBC des comptes non enregistrés détenus auprès d'un autre établissement.

Remarque : Les données saisies sur ce formulaire peuvent être numérisées et conservées électroniquement. Veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie pour assurer l'intégralité, l'exactitude et l'assimilation par une machine.

A : Renseignements relatifs au client

| | | |
|---------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Prénom du titulaire du compte ou du contrat | Nom | |
| Adresse | App. | |
| Ville | Province | Code postal |
| Numéro de téléphone (rés.) | Numéro de téléphone (trav.) | Numéro d'assurance sociale |

B : Renseignements relatifs à l'établissement destinataire

InvestDirect HSBC

3381 Steeles Ave. East, Suite 300
Toronto ON M2H 3S7

N° téléphone : 1-800-760-1180
N° télécopieur : 1-866-336-8471

N° établ. fin. : T080 DTC : 5008 N° courtier : 7695 CUID : NBCS
FEDWIRE : ABA #021000018 EUROCLEAR # : 93044 CODE REP. : _____

N° de compte destinataire

C : Directives du client à l'établissement financier cédant

| | | |
|-----------------------------------------|----------|------------------|
| Nom de l'établissement financier cédant | | |
| Adresse | | |
| Ville | Province | Code postal |
| N° du compte cédant | | Devise du compte |

Catégorie de transfert : (Cochez une seule case s'il s'agit des directives de transfert d'actifs seulement)

- Tout en nature (tel quel)
 Tout en espèces (tous les actifs seront liquidés)
 Solde en espèces à la date du transfert par l'établissement cédant
 Partiel*, voir la section ci-dessous :

*Remarque : Remplir la section ci-dessous SEULEMENT s'il s'agit d'un transfert partiel. (Joindre une autre feuille s'il manque d'espace.)

| En nature | En espèces | Montant du placement | Description du placement | Symbole ou numéro de certificat ou de contrat |
|--------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|-----------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | _____ | _____ | _____ |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | _____ | _____ | _____ |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | _____ | _____ | _____ |

D : Autorisation du client

J'ai lu les «Renseignements à l'intention du client», au verso et je demande, par la présente, le transfert de mon compte et de mes placements, tel qu'indiqué ci-dessus. Ces comptes et placements comprennent les titres en position acheteur et vendeur et tout solde débiteur ou créditeur. L'établissement destinataire devra effectuer la livraison de tous les titres en position vendeur en contrepartie du paiement. S'il s'agit du transfert de la totalité des actifs du compte, veuillez annuler tous les ordres permanents relatifs à mes comptes (ordres valables jusqu'à révocation, retraits systématiques, chèques préautorisés, etc.).

****Si j'ai demandé un transfert en espèces, j'autorise la liquidation, en totalité ou en partie, de mes placements. J'accepte de payer les honoraires, les frais ou les rajustements s'y rapportant.**

| | | | |
|----------------------------------|------|------------------------------------------------------------|------|
| | | | |
| Signature du titulaire du compte | Date | Signature du titulaire du compte conjoint (le cas échéant) | Date |

Transfert de compte – Renseignements à l'intention du client

Dans notre domaine d'activité, nous nous efforçons de constamment améliorer la qualité de notre service à la clientèle. Nous avons préparé ce document informatif afin de vous aider à comprendre le processus de transfert de compte. **Nous vous demandons de lire ce document attentivement avant d'apposer votre signature à la section D intitulée AUTORISATION DU CLIENT sur le présent formulaire de transfert de compte.** Si, après avoir lu ce document, vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec un représentant en placement de l'établissement destinataire.

Quelle est la différence entre les expressions «EN ESPÈCES» et «EN NATURE»?

L'expression «en espèces» signifie que tous vos actifs qui ne sont pas des liquidités doivent être liquidés, vendus, rachetés, etc. afin que votre compte puisse être transféré à l'établissement destinataire en espèces.

VEUILLEZ NOTER QUE SI VOUS AVEZ INDIQUÉ QUE LE TRANSFERT DE VOTRE COMPTE DOIT ÊTRE FAIT EN ESPÈCES, LES OPÉRATIONS SERONT EFFECTUÉES AU MIEUX, À LA VALEUR DU MARCHÉ, APRÈS AVOIR REÇU LE FORMULAIRE DE TRANSFERT ET LES FRAIS EN VIGUEUR S'APPLIQUERONT. AFIN D'ÉVITER DES DÉLAIS, VOUS POUVEZ DONNER VOUS-MÊME VOS DIRECTIVES À L'ÉTABLISSEMENT CÉDANT AU MOMENT DE LA SIGNATURE DU PRÉSENT FORMULAIRE DE TRANSFERT.

L'expression «en nature» signifie que vous demandez que votre compte soit transféré tel quel. Si vous détenez des placements et un solde en espèces, les placements de même que le solde en espèces peuvent être transférés comme tels.

Quel est le délai d'exécution pour le transfert?

Le temps nécessaire pour effectuer le transfert de votre compte dépendra en grande partie de la catégorie de compte que vous transférez et de la catégorie de placements que vous détenez. Veuillez noter que vos actifs pourraient ne pas être transférés tous en même temps.

Comptes enregistrés

En vertu des règlements en vigueur de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, ce genre de transfert peut prendre de 12 à 25 jours ouvrables à partir du moment où l'établissement cédant reçoit le formulaire de transfert, sauf dans les cas indiqués ci-dessous. Nous procédons actuellement à la modification des règlements qui régissent ces délais et nous travaillons à la conception de nouveaux systèmes pour améliorer l'efficacité et la rapidité du processus de transfert.

Comptes immobilisés

Il faut généralement compter un délai plus important pour le transfert de ces régimes, puisque l'établissement destinataire doit obtenir des documents supplémentaires afin de pouvoir gérer le compte conformément aux lois provinciales et fédérales en vigueur. Il est IMPORTANT de s'assurer que le compte qui sera ouvert auprès de l'établissement destinataire soit un compte IMMOBILISÉ régi par les mêmes lois provinciales et fédérales que votre compte actuel. Tout manquement à cette exigence pourrait entraîner des délais dans le transfert de votre compte.

Comptes de conjoint

Le transfert de ces comptes peut prendre de 12 à 25 jours ouvrables. Veuillez vous assurer que le compte qui sera ouvert auprès de l'établissement destinataire soit également un compte de CONJOINT. Tout manquement à cette exigence pourrait entraîner des délais dans le transfert de votre compte.

Comptes FERR

Les délais exigés pour le transfert des comptes FERR peuvent être plus longs que les délais réglementaires puisque l'établissement cédant est généralement tenu de verser au client le paiement minimal de son FERR pour l'année complète. Ce versement doit être effectué avant que le transfert soit traité. Afin d'éviter des délais, veuillez vous assurer qu'il y ait suffisamment de fonds dans votre compte FERR pour couvrir le paiement minimal exigé.

Fonds communs de placement

À l'heure actuelle, les délais pour transférer des fonds communs de placement sont plus longs, ce qui peut occasionner une interruption temporaire de vos opérations dans votre nouveau compte, parce qu'il est nécessaire d'enregistrer les fonds communs de placement auprès des sociétés émettrices. Le transfert de fonds communs de placement peut prendre en moyenne de 5 à 10 jours ouvrables à partir du moment où l'établissement destinataire reçoit la procuration.

Certificats de placement garanti et dépôts à terme

Règle générale, un certificat de placement garanti (CPG) n'est pas transférable EN NATURE (tel quel) avant la date d'échéance. La plupart des CPG doivent être transférés EN ESPÈCES à l'échéance. Comme il y a quelques exceptions à cette règle, nous vous recommandons de vérifier les conditions auprès de l'établissement qui gère votre placement.

Autres produits de placement

Plusieurs autres produits de placement peuvent ne pas être transférables, remboursables ou être assujettis à d'autres délais. Parmi ces produits, mentionnons les titres hypothécaires, les titres étrangers, les obligations non transférables (coupures minimales).

Transferts refusés

L'établissement cédant peut refuser une demande de transfert de compte pour différentes raisons, notamment le manque de fonds pour couvrir les frais, la confirmation de fonds immobilisés n'a pas été obtenue, le compte n'est pas satisfaisant, par exemple, la marge n'est pas suffisante, le compte est à découvert, etc. Si, pour quelque raison que ce soit, votre transfert a été refusé par l'établissement cédant, ce dernier peut retourner votre demande non traitée à l'établissement destinataire. Une fois que la situation qui a justifié le refus a été redressée, le processus de transfert peut être entamé et l'établissement cédant peut disposer de 12 à 25 jours ouvrables, à partir de la date de réception des documents, pour traiter le transfert.

À combien s'élèveront les frais de transfert de mon compte?

Frais de transfert : La plupart des établissements exigent des frais de transfert à un autre établissement, dont le coût varie.

Frais d'administration : Tous les établissements exigent des frais d'administration de comptes autogérés dont le coût varie. Vous devez vous assurer d'avoir suffisamment de fonds dans votre compte pour couvrir les frais de transfert et les frais d'administration ou l'établissement cédant pourrait refuser votre demande de transfert, ce qui occasionnerait un LONG DÉLAI.